

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

*DELIBERATION N°2024-01 DU COMITE SYNDICAL*

Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Principal

Le comité syndical, légalement convoqué le 21/02/2024 s'est réuni en séance plénière le Mercredi 28/02/2024 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Mr Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée 13/02/2024 et prévue le 21/02/2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 21/02/2024.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Alain Bourcier

Martine Gaudin

Jean-Luc Gauthier (Moulins  
Communauté)

Bruno Millière

Antoine Audoin Maggiar

Jacques Mercier

Jean-Luc Vieren

Gilbert Lienhard

Pouvoirs :

Mr Jean-Charles ROCHARD à Antoine Audoin MAGGIAR

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Vieren



--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

## Cadre de référence

- ✚ VU Le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✚ VU Le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- ✚ VU L'instruction comptable M57 ;
  
- ✚ VU le rapport n° 1.

CONSIDERANT que Monsieur Fabien Bazin, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Martine GAUDIN, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT les dépenses et recettes du syndicat mixte présentés, notamment dans différents projets subventionnés.

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier,

### ✚ I – Fonctionnement

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montants</i>
70	Produits des services	37 343.06 €
74	Dotations et participations	1 283 327.02 €
75	Autres produits de gestion courante	178 701.15 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations ordre transferts entre sections	557 296.21 €
	Atténuations de charges	
013		902.10 €
<i>Sous-total recettes section de fonctionnement</i>		<i>2 057 570.14 €</i>

<b>R002</b>	Excédent de fonctionnement reporté de 2022	811 623.51 €
	<b>Total recettes section de fonctionnement</b>	<b>2 869 193.65 €</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	184 699.64 €
<b>012</b>	Charges de personnel	611 347.35 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	640 249.93 €
<b>66</b>	Charges financières	
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	395 974.52 €
	<b>Total Dépenses section de fonctionnement</b>	<b>1 832 271.44€</b>
	<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>1 036 922.21 €</b>

✚ La section de fonctionnement présente un excédent de 1 036 922.21 €.

#### ✚ II – Investissement

Chapitres	Libellés	Montants
<b>10222</b>	FCTVA	126 747.11 €
<b>13</b>	Subventions d'investissement	43 657.98 €
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre sections	395 974.52 €
	<b>Sous-total recettes section d'investissement</b>	
<b>R001</b>	Excédent d'investissement reporté de 2021	188 839.93 €
	<b>Total recettes section d'investissement</b>	<b>755219.44 €</b>
<b>13</b>	Subventions d'investissements	
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 788.40 €
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	11 800.00 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	36 522.06 €
<b>23</b>	Immobilisations en cours	
<b>040</b>	Opérations ordre transfert entre sections	557 296.21 €
	<b>Total Dépenses section d'investissement</b>	<b>621 406.67 € €</b>
	<b>Excédent section d'investissement</b>	<b>133 812.77 €</b>

✚ La section investissement présente un excédent de 133 812.77 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;
- ✚ De constater l'excédent de la section de fonctionnement (1 036 922.21 €) ;



- ✚ De constater l'excédent de la section d'investissement (133 812.77 €) ;
- ✚ De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2023 ;
- ✚ D'arrêter le compte administratif tel que présenté.

ADOPTÉ :

Nombre de voix pour : 09  
dont 1 pouvoir  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION  
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL  
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

  
Fabien BAZIN 